

## AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE 30 AVRIL 2025 –

- **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 286-2021 CONCERNANT LA CRÉATION DE LA ZONE PUBLIQUE P-003 ET DE LA ZONE RÉSIDENIELLE RE-007 EN REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA ZONE PUBLIQUE P-001, SECTEUR BIRCHTON;**
  - **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 379-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 286-2021 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE JUMELÉS EN ZONE RÉSIDENIELLE RE-203, SECTEUR JOHNVILLE**
- 

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par :

- le projet de règlement numéro 378-2025 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* concernant la création de la zone publique P-003 et de la zone résidentielle Re-007 en remplacement d'une partie de la zone publique P-001, secteur Birchton;
- le projet de règlement numéro 379-2025 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville.

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal a adopté lors de sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 :
  - a. le projet de règlement portant le numéro 378-2025 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* concernant la création de la zone publique P-003 et de la zone résidentielle Re-007 en remplacement d'une partie de la zone publique P-001, secteur Birchton;
  - b. le projet de règlement numéro 379-2025 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue pour ces règlements le **mercredi 30 avril 2025 à compter de 18 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 220, rue Principale Est, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);
3. QU'au cours de cette assemblée publique, la greffière expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
4. QUE ces projets de règlement sont actuellement déposés au site Internet de la Ville de Cookshire-Eaton dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> et est disponible pour consultation au bureau municipal sur rendez-vous au [greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca](mailto:greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca);
5. QU'une copie du présent avis public est publiée dans la section *Avis publics* du site internet de la Ville au [www.cookshire-eaton.qc.ca](http://www.cookshire-eaton.qc.ca).

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Service de l'Urbanisme et de l'environnement au [info.urbanisme.ce@hsfqc.ca](mailto:info.urbanisme.ce@hsfqc.ca) ou 819 560-8585 poste 2308.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 23 avril 2025.

La greffière,  
Françoise Ruel